

QUESTIONS – RÉPONSES
Kouablan Francine Esther - MRAX

**« AGIR CONTRE LE RACISME PAR LA PRÉVENTION ET LA
SENSIBILISATION DANS ET À L'ÉCOLE »**

Quelle définition y donnez-vous ? Ce racisme intracommunautaire est-il aussi un racisme intracommunautés ou faites-vous la distinction ?

Il faut entendre plutôt « discrimination intracommunautés/communautaire », et non racisme intracommunautaire. Selon ce que notre public nous renvoie, c'est une forme de discrimination au sein d'une même communauté qui fait s'opposer deux groupes en son sein. C'est une forme assez néfaste de racisme qui se joue au sein d'une même communauté. Mais elle reste une forme minime de ce que nous renvoie notre public et de l'analyse que nous en faisons, même si elle donne le sentiment de stratification des groupes de personnes d'une même communauté.

Nous sensibilisons sur le rapport entre les personnes au sein des communautés en insistant sur la nécessité de comprendre qu'il n'y a pas de forme douce de discrimination et que toutes les formes de discrimination, y compris l'antisémitisme qui est un racisme spécifique, ont les mêmes conséquences : humiliations, blessures morales et psychologiques, etc.

La langue, le travail et nos normes et valeurs : le dialogue est-il important ? Comment former une communauté ? Comment pouvons-nous nous comprendre ? J'aurais aimé entendre vos conseils à ce sujet parce que c'est aussi un aspect important pour façonner notre société et s'attaquer à ces problèmes.

Bien sûr que le dialogue est important. Le conseil que je pourrais donner est de considérer l'autre, avec sa spécificité comme soi. C'est de considérer l'autre comme soi et de le considérer avec sa différence. Ce qui soulève la question de l'altérité qui renvoie à l'acceptation de l'autre. L'autre qui est différent de moi, mais à qui je reconnais ses droits à être lui. Et cette différence s'entend au niveau social, culturel, ethnique, religieuse.

Quel dispositif d'accompagnement pour porter plainte ?

Au sein du MRAX, nous avons un bureau de plainte qui est le service juridique. Le point de départ de notre dispositif d'accompagnement est l'accueil et l'écoute. Deux actes qui permettent de donner confiance au public et l'aider à libérer sa parole. Cela permet de créer un cadre sécurisant dans lequel la personne qui est reçue par une de nos juristes peut se confier en toute confiance.

Le dispositif est ainsi conçu :

-Accueil

-L'écoute

-L'analyse des faits, si les faits sont avérés

- Conseil et accompagnement pour porter plainte
- Signalement au Procureur du Roi par courrier postal
- Prise de contact par courrier avec la structure incriminée en exposant les faits appuyés par les textes de loi et les conséquences
 - Proposition de rencontre pour une médiation pour une solution concertée entre les parties
 - Conseils pour trouver un avocat si le plaignant a les moyens de prendre en charge les frais de procédure après avoir déposé une plainte régulière

Le public qui s'adresse à nous n'a pas souvent les moyens de prendre en charge une procédure judiciaire, qu'elle soit pénale ou civile. Malheureusement, les moyens du MRAX ne permettent pas d'ester en justice au niveau de l'ensemble des signalements et/ou des plaintes que nous recevons. Aussi, privilégions-nous autant que faire se peut, une médiation entre les deux parties. Cependant, dans certains, nous travaillons en partenariat avec d'autres organisations avec lesquelles il nous est arrivé d'engager une procédure judiciaire ensemble en assumant à part égale les coûts liés à la procédure.

***Le travail du MRAX au niveau des associations de terrain, comment cela se fait-il ?
J'aimerais savoir si un travail est également mené auprès des associations de terrain, pour faire un travail de sensibilisation de manière beaucoup plus large et tisser des liens plus solides.***

Nous proposons aux associations un panel de formations.

Nous sommes souvent contactés par les associations, qui parfois souhaitent outiller leurs travailleurs sur un certain nombre de thématiques ou parce qu'ayant constaté au sein de leur équipe des propos ou faits de discrimination. En général, sur base des objectifs visés par la demande, nous construisons ensemble le dispositif pédagogique qui permettra de mieux aborder la problématique souhaitée et atteindre les objectifs de la demande.

Nous mettons en place plusieurs partenariats, selon les thématiques sur lesquelles nous souhaitons mener une campagne d'initiative ou des actions de terrain. C'est le cas par exemple du concours « Ma plume contre le racisme » autour duquel nous avons travaillé plusieurs fois avec la LDH, Amnesty International, Le Musée Juif de Belgique, etc.

Nous sommes présents dans plusieurs plateformes (Napar, Stop Profilage ethnique, Plateforme 21/03, etc.) pour mener des actions de terrain incluant plusieurs associations pour des sensibilisations beaucoup plus larges.

Concernant la campagne du MRAX où nous ne trouvons pas de femme voilée, il y a de nouveau une démarche d'invisibilisation. En tant que femmes, nous sommes habituées aux menaces sur les réseaux sociaux. Nous nous sommes déjà posé la question de savoir s'il fallait se retirer d'un réseau social pour éviter les différentes cyberattaques. Un travail du MRAX à cet égard est-il mené ?

Avant de répondre à votre question, je souhaite souligner que le MRAX a engagé plusieurs femmes voilées au sein de son équipe de permanent-e-s, des femmes voilées depuis plusieurs années. La diversité au sein de notre équipe, incluant l'engagement de travailleuses voilées est la première réponse que nous donnons à cette « démarche d'invisibilisation » inacceptable que vous pointez ici. Cette thématique n'est absente de nos différentes campagnes, bien au contraire ! Pour preuve, notre engagement face aux actes discriminatoires à l'endroit des femmes voilées, que ce soit en ligne ou ailleurs, n'est plus à démontrer.

Nous sensibilisons autour de cette problématique en dénonçant des faits et écrivons des articles pour sensibiliser autour de cela. D'ailleurs, nous lançons cette année, une campagne « Il n'y a pas qu'une seule discrimination » autour de la femme qui abordera justement la question, entre autres formes de discriminations, afin de rendre visible les discriminations croisées vécues par les femmes.

Se retirer des réseaux sociaux n'est pas le meilleur moyen de se protéger face à de tels actes. Mais il ne faut surtout pas hésiter à dénoncer.

A chaque fois que nous recevons une victime de ce fait, nous le signalons au Procureur du Roi quand la personne dispose d'éléments permettant d'objectiver le signalement (capture d'écran, lien Facebook, etc.)

De même, nos animations et formations servent aussi à déconstruire sur les préjugés et stéréotypes liés aux femmes voilées afin de faire prendre conscience et amorcer un changement de comportement dans la société, tant au niveau des écoles que des organisations.

Aussi, nous demandons aux autorités d'en faire un point d'attention afin que des mesures plus concrètes soient mises en place pour lutter contre ce genre d'attaques. Nous plaidons pour une législation plus incisive à l'encontre des personnes commentant le cyber harcèlement, particulièrement envers les femmes qui en sont les premières victimes.

Enfin, nous plaidons pour une diversité dont les autorités publiques en seraient les vrais précurseurs au sein des services publics.

Concernant le profilage ethnique, travaillez-vous sur les caméras d'intervention ?

Nous pensons que son utilisation systématique lors d'interventions doit être de rigueur et pourrait concourir à réduire les dérapages entraînant une certaine violence, car la preuve par la vidéo, deviendrait un élément irréfutable de preuve, à charge ou à décharge. Cette proposition ressort dans notre mémorandum déposé aux partis politique lors des dernières élections fédérales.

Lorsque vous préconisez la lutte contre les préjugés, j'admets que c'est important, mais ne faudrait-il pas aussi avancer à moyen terme sur d'autres mécanismes de lutte contre les discriminations, car la lutte contre les préjugés est un travail de toute une vie. On ne peut pas attendre que ce travail de déconstruction des préjugés soit réalisé pour avancer sur d'autres termes. J'aimerais vous entendre un peu plus.

Effectivement il ne faut pas s'arrêter à la lutte contre les préjugés uniquement. Mais également sur les discriminations qui en découlent en faisant prendre conscience que les préjugés et les stéréotypes que nous développons sont la source des discriminations. De plus, les discriminations conséquentes sont mues par l'histoire qu'entretiennent les peuples entre elles. La colonisation et le néocolonialisme ont pour une grande part un rôle prégnant dans le fait que

les discriminations à l'endroit de certaines minorités et certaines « ont la peau dure » et se consolident par les discours populistes qui en font leurs choux gras. Cette lutte doit être globale. C'est la raison pour laquelle, il reste urgent de travailler avec les jeunes autour des stéréotypes et préjugés qui émaillent l'éducation qu'ils reçoivent au sein de leur famille. Loin de nous l'idée de dire que les familles éduquent mal leurs enfants, non ! Ces familles ont-elles-mêmes baigné dans ce type d'éducation reproductive, qui se perpétue de génération en génération.

Madame Kouablan du MRAX, vous dites que les personnes directement concernées n'ont pas accès à l'information. J'ai pensé que c'était un point très poignant. Pouvez-vous expliquer exactement ce que vous entendez par là? Comment outiller les victimes? Et antennes à Bruxelles ?

Nous pensons que les premiers concernés n'ont pas nécessairement accès à l'information du fait que certaines ne savent pas qu'il existe des leviers d'action pour porter plainte, pour signaler des faits de discrimination. Soit parce qu'ils n'en ont jamais entendu parler, ou encore parce qu'ils ne savent ni lire ni écrire, ou encore n'ont pas accès aux médias permettant de s'informer sur les dispositifs existant. Cela concerne majoritairement les publics issus de zones à indice socio-économique faible. Ce public ne sait pas qu'il a des droits et que dans ses droits sont inscrits les possibilités de poursuivre en justice, de porter plainte quand il est victime d'un acte discriminatoire. Je parlais tantôt de panneaux dans les stations de métro par exemple pour sensibiliser autour de cette problématique de discrimination et de racisme. Nous n'en trouvons pas. Par contre, en ce qui concerne la violence faite aux femmes, il existe plusieurs panneaux. Ce qui fait que de plus en plus, les femmes victimes osent porter plainte. Nous pensons que qu'une volonté politique plus accrue pourrait aider à améliorer l'accès à l'information de ces personnes.

Si le MRAX a l'expertise pour outiller les victimes, force est de reconnaître que les moyens mis à notre disposition sont insuffisants pour faire une approche encore plus accrue auprès de notre public, auprès de ce public. N'empêche que nos permanences, nos activités grand public (en ligne ou sur le terrain : campagnes, animations, etc.) contribuent à outiller notre public mais également tous les publics en général. Nous réalisons des brochures que nous mettons gratuitement à la disposition du public, nous réalisons des outils pédagogiques et essayant de travailler avec des organisations issues des quartiers dans la mesure de nos possibilités pour outiller ce public. Nous avons déjà réalisé des animations dans des groupes d'apprenants en

alphabétisation par exemple en adaptant nos outils d'animation, et cela a bien marché. Mais beaucoup reste encore à faire.

Au niveau des antennes de Bruxelles, notre projet serait d'organiser une à plusieurs fois dans le mois, des points d'information mobile à travers les 19 communes de Bruxelles, en particulier dans les zones proches des maisons communales où nous retrouvons toutes les populations. C'est un projet auquel nous tenons, car nous pensons qu'il faut aller vers le public de plus en plus, pour sensibiliser sur les missions et thématiques qui sont les nôtres et les doter d'outils de compréhension et d'action en cas de discrimination et/ou de racisme. Malheureusement, au Niveau de Bruxelles, nous n'avons pas de bureaux décentralisés. Nous ne pouvons nous le permettre pour des raisons matérielles, tant en terme de capacité financière qu'en terme de capacité humaine (nous ne sommes que 13 travailleuses-eurs au sein de notre équipe : une seule assistante sociale qui traite à elle seule plus de 1000 dossiers par an, pour ne donner que cet exemple). Nous travaillons uniquement à partir de notre siège et nous déployons sur le terrain selon certaines actions et projets que nous mettons en œuvre. La volonté d'installer des antennes à Bruxelles, particulièrement dans certaines zones de Bruxelles existe, mais ne peut être opérationnelle à ce jour.

Cependant, en Wallonie, nous avons commencé un travail de décentralisation et de massification pour installer des antennes grâce à des volontaires et des bénévoles. Nous travaillons avec eux depuis la première moitié de l'année 2020, malgré la situation sanitaire qui a énormément freiné le processus, mais nous y travaillons. Nous avons quatre groupes de volontaires et bénévoles à Mons, Liège, Charleroi, Namur, et menons des activités pour renforcer le projet des antennes mais également pour les outiller à travers des formations afin qu'ils puissent nous appuyer dans ces villes.

Le conseil de police de Bruxelles-Nord a adopté une motion contre le profilage ethnique, qui engage la zone de police Bruxelles-Nord à poursuivre la mise en place de protocoles d'objectivation des contrôles et met en lumière le travail avec les associations. Un travail sur la gestion de la diversité dans le cadre des recrutements et la gestion des ressources humaines est en cours. Que pensez-vous de cette motion ? Devrait-elle être généralisée dans toutes les zones de police ?

La motion prise par le conseil de police de Bruxelles-Nord est une bonne motion qui devrait être généralisée à l'ensemble des zones de police. Mais elle n'est pas suffisante si elle n'est pas

appuyée par le respect de l'application de la Cop 13. Il est donc important qu'en plus de cela, la police ait la préoccupation de l'application des règles de la Cop 13. Ces règles qui édictent la procédure de plainte en cas de discrimination ou de racisme, et qui dispose que chaque commissariat désigne des policiers de référence en la matière. Si cette Cop 13 existe, il est dommage de constater que la désignation des policiers de référence dans tous les commissariats ne semble pas effective. De plus, nous pensons qu'un suivi plus régulier de cette situation mérite l'attention des pouvoirs publics, particulièrement des élus qui sont membres et/ou responsables dans ces zones pour mieux se rendre compte des réalités sur le terrain et faire les ajustements nécessaires à une bonne application de la motion.

Comment réussir cette lutte contre le profilage ethnique sans tomber dans l'effet inverse, où le contrôle d'une personne d'origine étrangère serait automatiquement perçu comme insultant ?

Mais nous souhaitons qu'en plus du port du body cam, que l'instauration d'un document de contrôle indiquant le motif du contrôle, la date et l'heure soit délivré à la personne ayant été contrôlée. Déjà, en donnant un PV de contrôle cela pourrait aider à la lutte contre le profilage ethnique.

Heureusement que la loi existe, et une loi est faite pour être appliquée.

Mais malheureusement, Non, ils ne sont pas suffisamment outillés. Parce que quand on regarde de près, on a le sentiment qu'ils considèrent que l'incitation à la haine, l'incitation à la violence ne sont pas prioritaires ? Ou est-ce que c'est parce qu'il y a un arriéré judiciaire pour plein d'autres domaines ? De nombreux dossiers dans d'autres domaines qui n'avancent pas suffisamment. Difficile à dire en tout cas de le dire ou de le percevoir.

Mais le constat est là : Il n'y a pas suffisamment de condamnations. Il y a beaucoup de non-lieu, quand on voit le nombre de dossiers classés sans suite. Il n'y a pas suffisamment d'instruction. C'est vrai que tous les signalements ne doivent pas aboutir à des plaintes, mais par rapport au nombre de procès pour racisme qui aboutissent et les retours qu'on peut avoir de certaines situations qui pourraient valoir un procès et pourraient valoir de gagner un procès, moi je pense qu'on est vraiment en dessous. Et cela pourrait se justifier par le fait qu'ils n'ont pas tous les outils nécessaires pour faire face à la situation et pour prendre en charge ces différentes situation de cas de racisme qui se présentent à eux, en plus du manque d'intérêt pour la problématique.

Il faut donner les moyens au pouvoir judiciaire de faire une priorité de la lutte contre le racisme. Mais c'est peut-être aussi un enjeu. Si un jour on a enfin une conférence interministérielle contre le racisme, tout en respectant la séparation des pouvoirs, c'est permettre d'aller échanger avec des magistrats et voir si cela est dû à un manque de moyens. Ou s'ils considèrent que les outils légaux existants ne sont pas adaptés, ou si, ce qui à mon avis est moins glorieux, c'est le manque de diversité dans la magistrature qui fait qu'ils ne se sentent pas vraiment concernés, et ne perçoivent pas vraiment le problème. Voilà, pour moi ce sont toutes ces questions qu'ils serait intéressant de leur poser.

Je pense qu'il y a un réel problème de profilage ethnique. Inversement, dans le chef du policier, que faudrait-il dans sa formation pour ne pas tomber dans ce travers ?

La première chose. Le racisme systémique collé à la police est quand même une réalité qu'on ne peut pas occulter, mais cela ne veut pas dire que tous les policiers sont racistes. Mais ça veut dire que quand même une part des policiers le sont et ça se ressent dans la manière qu'ils ont d'aborder certaines parties de la population par rapport à d'autres.

La deuxième chose aussi est qu'il faut améliorer la formation des policiers pour la prise en compte des plaintes des victimes et tout ça. Mais encore cela suscite des questions : Est-ce que le problème est uniquement lié aux dépôts de plainte pour racisme ou est-ce que cela est lié à ce que renvoie (manque d'empathie, manque de compassion...) les policiers face aux personnes qui ont subi ces agressions, c'est-à-dire à l'accueil réservé aux personnes qui se présentent pour porter plainte ?

Il y a certaines études qui en parlent quand même beaucoup c'est que les femmes qui se font violer ou violenter et qui vont témoigner à la police ne sont pas toujours reçues avec le discours le plus adéquat et compatissant.

De toutes les façons il faut améliorer la formation des policiers pour tout ce qui est le recueil de plaintes de victimes, parce que de toutes les façons, quelle que soit la raison et la chose pour laquelle elles ont été victimes, c'est un service public, donc elles ont droit à une écoute, à une prise en considération. Et en insistant sans doute sur les aspects liés au racisme, où là, effectivement, ce n'est sans doute pas suffisamment pris au sérieux par beaucoup de policiers. Je pense qu'il faut aussi prévoir que le Comité P qui enquête quand les policiers se sont mal comportés au sein de la police, la possibilité que, dans certains cas où manifestement il y a des

cas avérés de propos ou comportements racistes. Évidemment, une chose est de ne pas être empathique, et on dira que ce n'est du racisme. Mais une autre chose est de dire à quelqu'un « retourne chez toi, il avait raison, celui qui t'a insulté ». On ne va pas saisir le Comité P dans tous les cas, mais peut être que ça serait intéressant de voir s'il n'y a pas un travail à faire à ce niveau même si ce n'est pas un aspect qui a été souvent mis en lumière semble-t-il.

Nous avons tous évoqué la problématique des statistiques et de la nécessité d'objectiver les données à des fins d'évaluation. Comment y répondre ? J'aurais dû poser cette question à Patrick Charlier. Aujourd'hui, nous nous basons sur des chiffres émanant d'Unia. Incluent-ils automatiquement toutes les plaintes, y compris celles suivies et traitées par d'autres associations ? Par exemple, le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX) traite de nombreuses plaintes. Sont-elles incorporées dans les chiffres communiqués annuellement ou doivent-elles être ajoutées aux chiffres transmis par Unia ?

Malheureusement non. Nous en avons déjà discuté Patrick Charlier et moi. Mais la question reste posée car nous n'avons pas encore trouvé le moyen de croiser nos données afin de rendre les statistiques le plus objectif possible.

Enfin, dans ce contexte d'augmentation du racisme et des discriminations, notamment à cause de la libération de la parole et des propos haineux échangés sur la toile depuis une dizaine d'années, avez-vous envisagé, au sein de vos associations, de faire appel à des animateurs de contre-discours, fonction typiquement anglo-saxonne, afin de lutter contre ces discours de haine ?

Au sein du MRAX nous travaillons déjà autour de la déconstruction de ces discours auprès des jeunes. Notre récente expérience a été faite avec les écoles secondaires de la commune de Koekelberg. Elle a débuté fin 2020 et devra se terminer fin de cette année. Au sein de notre de notre équipe, nous avons des animateurs et formateurs outillés et experts sur cette question. Nous participons également à des conférences débats où cette problématique est débattue. Et l'apport du MRAX est apprécié dans ces différents espaces. Nous y travaillons dans nos animations et formations auprès des écoles avec des outils pédagogiques pour amener à la réflexion d'un contre discours. Nous sommes également attentifs aux discours de haine sur la toile et n'hésitons pas à interpeller les médias et certains blogs qui laissent visibles ce genre de

discours haineux dans les commentaires sur leurs publications. Nous instruisons des plaintes collectives pour propos haineux sur la toile. Cela a été le cas lors des dernières élections fédérales par exemple.